

## Avenant 1 à la convention relative à la subvention exceptionnelle dans le cadre de la loi Sueur accordée à la société VEO-URFOL SAINT-CHAMOND SAS

Entre les soussignés :

### D'une part,

**La Commune de Saint-Chamond**, Avenue Antoine Pinay – CS 80148 - 42403 Saint-Chamond, représentée par Monsieur Axel DUGUA, en sa qualité de maire, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil Municipal du 4 décembre 2023,

dénommée ci-après «ville de Saint-Chamond », d'une part,

ET

### D'autre part,

**La Société VEO-URFOL SAINT-CHAMOND SAS**,

Route de Sarran – 19300 EGLETONS.

Représentée par Monsieur Jean-Pierre VILLA en sa qualité de président dénommée ci-après « Cinéma VEO Grand Lumière », d'autre part

**PREAMBULE** : La convention relative à l'attribution au Cinéma VEO Grand Lumière d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la loi SUEUR – délibération n° DL20220168 du 07/11/2022 a cadré les modalités de versement de cette subvention et les engagements du Cinéma VEO Grand Lumière à l'égard de la ville de Saint-Chamond.

**Article 1<sup>er</sup> : modification de l'article 2 – Engagement de VEO-URFOL SAINT-CHAMOND SAS à l'égard de la commune de Saint-Chamond – alinéa B – 4<sup>ème</sup> paragraphe.**

Le 4<sup>ème</sup> paragraphe précité est remplacé par ce qui suit.

- à mettre à disposition de la ville de Saint-Chamond ses écrans pour une diffusion avant-séance de ses communications. La ville de Saint-Chamond fournira un format de fichier adapté à la projection sur grand écran, que ce soit en images fixes, animées, filmées et/ou via tout autres technologies actuelles et à venir.

**Article 2 :**

Les autres dispositions de la convention signée en novembre 2022 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux  
dont un exemplaire est remis à chacune des parties.

A Saint-Chamond, le.....

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe déléguée en matière d'attractivité,  
Commerces, tourisme, design et communication

Le Président,  
de VEO-URFOL SAINT-CHAMOND SAS

Madame Stéphanie CALACIURA

Monsieur Jean-Pierre VILLA

PROJET